

REGLEMENT DU CONCOURS 2018

Objet du Concours :

Ce concours est ouvert aux bouilleurs de cru et porte sur :

- ✓ **Jeunes eaux de vie CV2 (2015) tous crus**
- ✓ **Vieilles eaux de vie Grande Champagne 1980 à 1989**
- ✓ **Cognac XO commercialisé ou équivalent (10 – 15 ans) tous crus**

Echantillonnage :

Seul un échantillon par catégorie pourra être présenté au concours.

Tout dépôt d'échantillon est obligatoirement accompagné d'une fiche d'inscription et d'une étiquette d'identification.

Les échantillons présentés seront prélevés sous l'entière responsabilité du viticulteur et issus d'un lot représentatif d'au moins **2,5hl d'alcool pur** ou **300 bouteilles** étiquetées et capsulées pour les produits commercialisés.

Les participants déposeront avant **le 3 avril 2018**,
 une bouteille de 70 cl du lot **étiquetée au nom du participant**.

La CANTONALE	CARC	CARC	ECOVIGNE	Maison Vigne Saveurs
32 rue Ravaz	Les Tils	Loret	Zac du Mas de la Cour	Chez Bernard
16130 SEGONZAC 05 45 83 40 89	16130 JUILLAC LE COQ 05 45 83 00 27	16170 ROUILLAC 05 45 21 70 24	16100 CHATEAUBERNARD 05 45 32 15 10	17520 ARCHIAC 05 46 49 57 11
Union agricole	PUY Gaudin	VITICAILLON	Ets PIVETEAU	Ets PIVETEAU
49 route du Cormier 17610 CHERAC 05 46 96 44 31	Rte des grands champs 17260 GEMOZAC 05 46 90 41 57	Logis du Treuil 16200 FOUSSIGNAC 06 78 21 03 46	16250 JURIGNAC 05 45 66 37 07 16300 BARBEZIEUX 05 45 78 28 55	16290 DOUZAT 05 45 96 43 18

Les échantillons seront accompagnés de la fiche d'inscription comportant l'ensemble des éléments permettant d'identifier l'échantillon : (Identité de l'exploitation, le cru, le volume, le TAV, l'année de production).

La commission conserve un échantillon de chaque eau de vie présentée et vérifie le TAV réel des échantillons transmis.

Ces échantillons sont tenus à disposition des services de contrôle pendant une période de 3 mois.

Anonymat, composition du jury, dégustation et notation :

La dégustation s'effectuera le lundi 23 avril 2018 au matin à la salle des distilleries à Segonzac. Les échantillons seront présentés aux dégustateurs de façon anonyme.

L'anonymat est assuré par le comité d'organisation.

Chaque échantillon étant transvasé dans des bouteilles identiques capsulées et numérotées. Chaque échantillon est dégusté par un jury d'au moins 3 personnes. Le jury est composé de professionnels de la filière Cognac (Œnologues, Maîtres de Chai, Courtiers, Viticulteurs, Sommeliers)
Un compétiteur ne peut juger ses produits.

Distinctions :

Le meilleur échantillon de chaque catégorie recevra en récompense une barrique neuve type cognac, remise par l'un de nos partenaires tonneliers.

Aucune distinction ne pourra être accordée pour une catégorie donnée si elle a moins de 5 échantillons présentés et si les échantillons admis à concourir ne proviennent pas de 5 producteurs différents.

Remise des distinctions :

La remise des distinctions sera réalisée le vendredi 25 mai 2018 à 17h30 dans le cadre de la Foire Exposition de Grande Champagne à Gensac La Pallue.

Le Comité d'organisation de la Foire Exposition de Grande Champagne délivrera aux lauréats un document précisant la nature de la distinction attribuée, le millésime de l'eau de vie, les noms et adresse du détenteur.

Litige :

Toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation du présent règlement sera tranchée par les organisateurs du concours et le Président du Jury.

Renseignements :

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser au **06 42 60 62 38** ou foireexpogc16@gmail.com